Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260423-CC_2026_65-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 17 avril, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Fabienne BONDON, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Valérie PETITHOMME, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL

Excusés avec pouvoir : Chrystel CAULET à Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN à Joseph THEBAULT, Maëlle CROSSE à Valérie PETITHOMME, Renan PARTHENAY à Thierry TILLARD, Candide RICHOUX à Frédéric DESSAUGE, Séverine BETHUEL à Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU à Philippe RAMIREZ

Excusées : Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT.

La séance est ouverte à 20h00.
Fabienne BONDON est élue secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 23
Pouvoirs : 7
Votants : 30
Quorum : 17

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE MONTFORT COMMUNAUTE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VILAINE (EPTB) « EAUX ET VILAINE »

N° Délibération CC/2026/65

EXPOSE DES MOTIFS

Montfort communauté adhère à l'EPTB « eaux et vilaine » pour l'exercice de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Le syndicat mixte EPTB « Eaux et vilaine » est composé de 3 collèges : le collège des EPCI (25), le collège Départements/Région et celui des collectivités gestionnaires de l'eau potable.

Ses compétences sont réparties en deux :

- Les compétences socle : pour une gestion solidaire et stratégique à l'échelle du grand bassin de la Vilaine

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260423-CC_2026_65-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

- Politique territoriale de bassin : portage du SAGE, du PAPI, secrétariat de la commission locale de l'eau, conseil et assistance technique, ...
- Grands barrages : Arzal et Vilaine amont
- Production et transport d'eau potable

- Les compétences à la carte :
  - Prévention des inondations : exercice de la compétence en deux blocs (assistance, accompagnement des projets ou maitrise d'ouvrage des projets de prévention)

Il convient, conformément aux statuts dudit syndicat, de désigner les représentants de Montfort communauté au comité syndical.

Montfort communauté est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Etant entendu, il est rappelé que le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou tout conseiller municipal d'une commune membre (et ce sans même être membre du conseil communautaire).

Les candidats sont ainsi invités à se faire connaitre.

Les candidatures suivantes sont proposées :
Délégué titulaire : Jean RONSIN
Délégué suppléant : Fabienne BONDON.

Cette élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour cette désignation, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

VISAS ET CONSIDERANTS
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5711-1,
Vu l'article L.2121-21 du CGCT,
Vu les statuts de l'EPTB,
Vu les statuts de Montfort Communauté,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :
-autorise de ne pas procéder au scrutin secret comme précité ;
-désigne comme :

Délégué titulaire : Jean RONSIN
Délégué suppléant : Fabienne BONDON.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE